

# DÉPÔTS SAUVAGES

## Tous concernés !

juin 2019 - AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE GRAND PARIS SUD



# SOMMAIRE

- 2. SOMMAIRE**
- 3. DÉPÔTS SAUVAGES, POURQUOI ?**
  - La saisine
  - La méthode de travail
- 4-5. DES DÉCHETS AUX DÉPÔTS SAUVAGES !**
  - Une appropriation en immersion !
  - Une clarification de la thématique !
  - Le constat
  - Les principales causes
- 6-9. LES PETITS DÉPÔTS SAUVAGES**
  - Le constat de départ
  - Éléments de diagnostic
  - Retours d'expérience Cesson & Nandy
  - Préconisations des habitants
  - Les préconisations
- 10-11. LES GROS DÉPÔTS SAUVAGES**
  - Diagnostic : un fléau nuisible et dangereux
  - Les préconisations
- 12-13. AMÉLIORER LES STRUCTURES DE COLLECTE**
  - Constat / diagnostic
  - Les préconisations
- 14-17. LOCALISATION DES DÉCHETS :  
GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE**
  - Constat / diagnostic
  - Les préconisations
  - Lieusaint : Une action pour expérimenter «*grandeur nature* » !
- 18. REMERCIEMENTS**



## 1/ La saisine

La gestion des déchets représente un enjeu crucial pour la qualité de vie des citoyens. Il s'agit par ailleurs d'un sujet de société soulevant des questions stratégiques très transversales : économie circulaire, protection de l'environnement, emploi et insertion...

L'agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart s'est pleinement saisie de ce thème, à travers deux démarches : la mise en place d'un schéma directeur de gestion des déchets et l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets.

Dans le même temps, l'agglomération a exprimé la volonté de mettre ici en pratique la logique participative, par l'expérimentation de processus de co-construction entre citoyen-ne-s, élu-e-s et administration. L'avis et la contribution du Conseil de développement (CODEV) paraissent particulièrement utiles et pertinents sur trois axes au moins (1) :

- **La question de la participation citoyenne ;**
- **La contribution à l'élaboration des documents et à leur mise en œuvre ;**
- **La réflexion prospective sur les enjeux socio-économiques de la gestion des déchets.**

## 2/ La méthode de travail

Le Conseil de développement de Grand Paris Sud est encore jeune (mai 2017) à l'échelle de la nouvelle agglomération. Constitué de 75 membres (2019), il est aujourd'hui organisé autour de 5 groupes de travail thématiques parmi lesquels celui concernant la gestion des déchets, suite à la saisine de l'agglomération.

Le CODEV affiche des ambitions propres rejoignant celles de la collectivité, parmi lesquelles celle d'une pratique d'une participation citoyenne « ouverte », dans une logique de réseau de réseaux, d'échanges de bonnes pratiques, d'interconnexion entre les acteurs (citoyens, administration, élus, tissu économique, monde associatif, communauté éducative...).

Objectif : Co-construire une culture commune du (nouveau) territoire, contribuer, aux côtés de la communauté d'agglomération, à une plus grande appropriation des pratiques de participation citoyenne par les acteurs, rendre des avis partagés.

Le CODEV a profité de cette saisine pour explorer de nouveaux modes de gouvernance et de fonctionnement pour répondre à ses ambitions.

(1) Pour le détail, retrouvez la saisine originale sur [www.grandparissud.fr/conseil-de-developpement](http://www.grandparissud.fr/conseil-de-developpement)

# DES DECHETS AUX DÉPÔTS SAUVAGES !



## 1/ Une appropriation en immersion !

Lors de l'élaboration de sa stratégie collaborative, constatant que son mode de fonctionnement assez « *uniforme* » (réunions le soir) pouvait être un frein à la participation citoyenne et que cela rendait les liens avec les acteurs du territoire difficiles, deux priorités se sont dégagées :

- Diversifier ses formats de travail pour lever les freins à cette faible participation des citoyen-nes qui sont peu disponibles, voire peu motivé-es par le mode de fonctionnement actuel ;
- Passer de la simple « *production* » d'avis à un véritable objectif de co-construction « *immersive* » avec les acteurs du territoire.

Pour répondre à ces priorités, la notion de **rôle** est notamment apparue, ainsi que trois objectifs importants, répondant à l'objet de la saisine (participation citoyenne, élaboration des documents stratégiques et mise en œuvre, réflexion prospective) et pouvant devenir « *méthodologie* » pour tous les groupes, favorisant le travail en autonomie et la production d'intelligence collective, au service du territoire et de ses habitants :

- Des visites de terrain, des rencontres avec les acteurs & citoyens, avec une veille informationnelle (numérique, papier ...) ;

- La formation aux techniques d'animation, à la méthodologie, aux travaux en groupe, favorisant la participation citoyenne & la possibilité d'expérimenter concrètement sur le terrain (mode « *agir* ») ;
- Des actions « *test à grande échelle* » (animation/facilitation), en co-production avec les élus et l'administration de Grand Paris Sud (GPS), dans l'ambition de les rendre reproductibles sur tout le territoire, que les acteurs s'en saisissent à leur tour.

## 2/ Une clarification de la thématique !

Dans un second temps, le groupe de travail s'est intéressé aux enjeux de la thématique « *déchets* » : collecte, traitement, valorisation, prévention... Mais également aux aspects économiques, au contexte juridique... Force a été de constater que le sujet est « *vaste* ». Aussi, le CODEV a-t-il fait le choix d'identifier quatre thèmes et de les appréhender par ordre prioritaire :

- 1/ Dépôts sauvages ;
- 2/ Réemploi, dons, réparations et recyclages ;
- 3/ Diminution de la production de déchets ;
- 4/ Développement de l'utilisation directe des déchetteries.

NOTA : Si les premiers travaux engagés ont d'abord concerné les dépôts sauvages, le groupe précise que toutes les thématiques sont liées (approche globale). De plus, le groupe de travail considère que la production d'un avis n'est pas une fin en soi. Engagées sur un temps long, en co-production avec les acteurs, certaines préconisations du CODEV peuvent voir leur mise en œuvre se concrétiser avant la finalisation de l'avis (ex : la cartographie, tout comme elles peuvent (doivent) faire l'objet d'un suivi, voire d'une période de « *test* », dans le but de les amender ou les enrichir au fil du temps.



### 3/ Le constat

Abords de déchetterie, parcs d'activités, forêts et bois, chemins ruraux, rues de nos villes... Force est de constater qu'il existe un grand nombre de dépôts sauvages sur le territoire. Les causes sont multiples et renvoient à différentes problématiques, essentiellement liées à des comportements (incivilité, volonté d'entreprises d'éviter des coûts de dépôt en déchetterie, « coutume », pseudo-facilité voire inconscience...).

Risques sanitaires et environnementaux, image dégradée des territoires (et quelle vitrine offerte en terme d'attractivité ?)... Face aux dépôts existants, le premier sujet est évidemment celui de leur traitement (ramassage et nettoyage).

Cependant, si le traitement est indispensable, il est une conséquence de pratiques et comportements qu'il reste à analyser, avec l'objectif de prendre des dispositions permettant un traitement en amont, dans l'ambition d'éradiquer le phénomène.

S'il y a consensus sur la nécessité d'agir, les pistes d'action envisagées font débat. Faut-il avoir une approche (plus) répressive, financière ou non ? Faut-il que ce soit géré par les services publics, avec plus d'interventions et plus de réactivité, donc plus de dépenses ? Via quels outils ? Ou, au contraire, faut-il faire appel au civisme des citoyens (opérations de ramassage volontaire, pédagogie), au risque de déresponsabiliser les vrais auteurs des dépôts sauvages ?

## 4/ Les principales causes

**« C'est plus économique que les solutions que je connais ! »** (un bricoleur occasionnel)

- Encombrants, transports, éloignement géographique et quotas trop faibles ;
- « Oubli » de facturer par le professionnel, volonté de se faire plus de marge ;
- Une administration qui n'y porte pas d'intérêt, pas d'incitation financière.

### Mauvaises pratiques, incivilités, comportement

- « Ce n'est pas à moi de gérer mes déchets ! » (un-e habitant-e) ;
- Lourdeur administrative ;
- Facture trop chère.

### Volonté de se débarrasser «facilement»

- Manque de connaissance des solutions ;
- Négligence ;
- Absence de volonté ;
- Pas ou trop peu de valorisation ou recyclage à proximité.

**« Je connais des solutions, mais elles ont des limites ! »**

- Pas de filière de traitement adaptée ;
- Dépasse ce à quoi j'ai le droit ;
- Mode de collecte pas adapté ;
- Location de moyens de transport, donc cela est trop cher ;
- « Je n'ai pas la force ! » (un-e habitant-e) ;
- « C'est trop loin ! » (un-e habitant-e) ;
- Sélections/Conditions d'accès aux déchetteries trop rigoureuses.



## 1/ Le constat de départ

Selon le type d'habitat, la nature même du dépôt, selon le volume, que cela soit en ville ou en milieu rural... Lors de la phase de diagnostic, il a été constaté qu'il existait différents types de dépôts sauvages parmi lesquels celui que le groupe de travail a qualifié de « *petit dépôt* ». Comprendre, un dépôt sauvage qui se constitue dans le temps, par accumulation, sur un site où il est devenu usuel de déposer ses déchets « *parce que c'est pratique et facile !* ».

Partant de ce postulat, et après analyse des causes, les membres du CODEV se sont interrogés. Enquêtes, visites de terrain, rencontres avec les élus et services du territoire (et d'ailleurs)... Dans ce « *parcours apprenant* », ils ont recensé/identifié un certain nombre de dispositifs déjà existants, des actions portées sur le territoire (et au-delà), des outils disponibles, dans l'ambition de proposer des leviers de sensibilisation, de mobilisation, de mutualisation en vue de résoudre ce problème devenu récurrent sur Grand Paris Sud.

## 2/ Éléments de diagnostic

### DE NOMBREUSES DÉMARCHES EXISTANTES NON COORDONNÉES !

Les membres du groupe de travail ont constaté l'existence, sur le territoire de Grand Paris Sud, d'initiatives variées autour de l'organisation d'opérations de nettoyage. Sur la base de ces constats partagés (1), les chargés de mission CODEV ont réalisé un recensement des opérations de nettoyage des déchets réalisées sur le territoire de Grand Paris Sud en 2018. Les grands types d'action recensés sont les suivants :

- Initiatives de communes, d'instances participatives (conseils municipaux d'enfants ; conseils de quartier ; comités de voisinage ; conseils citoyens, collectifs, habitants...) : opérations de nettoyage, diagnostics en marchant... ;
- Démarche globale portée en Essonne par le conseil départemental, sur plusieurs mois : Essonne Verte, Essonne propre ;

- Démarches portées par des associations : opérations de nettoyage des bords de route des Lions club ; défi/challenges lancés par des associations environnementales (événementiels de type « *plogging* », etc.) ;
- Opérations de nettoyage organisées et financées par des syndicats (opérations BRISFER via le SIREDOM ; chantiers citoyens, via le SIARCE).

### LES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE, EFFICACES OU NON ?

Une fois la diversité des actions dans le domaine du nettoyage repérée, les membres du groupe se sont posé la question de leur efficacité. Deux grands arguments a priori opposés ont émergé.

**Le premier**, favorable à la multiplication des actions, consiste à affirmer la nécessité du nettoyage, pour éviter que de petits dépôts grossissent et deviennent plus gros (« *Le dépôt appelle le dépôt !* »...). L'objectif est alors de briser le cercle vicieux.

**Le second** amène à percevoir ces opérations comme contre-productives : les personnes réalisant le ramassage ne sont pas les véritables auteurs des dépôts. De ce fait, rien n'empêcherait ces derniers de réitérer leurs incivilités, puisque l'action de sensibilisation ne les a pas touchés.

Pour dépasser cette polémique, le groupe est allé à la rencontre de personnes pratiquant les opérations de nettoyage, à Nandy (opération réalisée par le conseil municipal des enfants) et Cesson (conseil municipal des jeunes) dans le cadre du « *World Clean-Up Day* ». Les informations recueillies via des questionnaires l'ont aidé à avancer dans son diagnostic.

Ainsi, si sur le plan quantitatif (évolution du nombre d'incivilités), le résultat des opérations semble incertain, l'effet en terme de sensibilisation et de mise en synergie des acteurs est indéniable.

(1) Il est possible de compléter la liste des actions via le fichier collaboratif créé par le CODEV à l'adresse suivante : [https://lite.framacalc.org/codev\\_gps-carto\\_operations\\_ramassage](https://lite.framacalc.org/codev_gps-carto_operations_ramassage)



### RETOUR D'EXPÉRIENCE CESSON & NANDY

Dans son parcours « *apprenant* », les objectifs poursuivis par le CODEV :

- Présentation du travail sur les dépôts sauvages (carte mentale) ;
- Poursuite du travail de collecte d'informations pour nourrir l'avis final ;
- Recueil de préconisations « *brutes* » des participants présents (questionnaire) ;
- Rencontre avec les acteurs de terrain ;
- Test grandeur nature, lors d'un événement communal, de la capacité des acteurs de terrain (Police Municipale, services techniques, élus, citoyens...) à cartographier simplement et rapidement les points de dépôts sauvages sur leur territoire.

Dans une large majorité, l'analyse des questionnaires (40 adultes/43 enfants) indique qu'il y a une véritable mobilisation des enfants et de leurs parents sur la problématique de propreté de leur ville et que les dépôts sauvages en sont une cause clairement identifiée. Les questionnaires démontrent également que les participants font le lien entre une bonne communication et la mobilisation des habitants. Les enfants sont sensibilisés à la question et connaissent les enjeux liés à la gestion des déchets ainsi que les différentes filières de traitement. En outre, les enfants sont enclins à vouloir aider les autres villes dans une démarche similaire et dès lors que cela concerne Grand Paris Sud. Ce qui est moins flagrant chez les adultes.

### PRÉCONISATIONS DES HABITANTS

Selon les participant-es, suite à l'analyse des questionnaires, des actions complémentaires pourraient être mises en œuvre (ex : plus de poubelles et au bon endroit). Toutes et tous estiment qu'il faudrait développer ce type d'opération au sein de toutes les villes de Grand Paris Sud, voire avec une identité Grand Paris Sud. Sachant que les Conseils d'enfants et de jeunes de Nandy et Cesson se disent volontaires pour contribuer à ce type d'initiative, notamment concernant les moyens et actions de sensibilisation.

Cependant, une majorité de participant-es s'interroge sur l'impact réel de leur action, constatant que chaque année, le nombre de « *petits* » dépôts sauvages reste conséquent.





### 3/ Les préconisations

Les observations de terrain et actions du CODEV prouvent que les habitants sont tout à fait capables d'identifier facilement les lieux de dépôts et de les qualifier. Ils sont donc en mesure de cartographier très précisément les dépôts existants.

Du point de vue du groupe, il serait donc pertinent et utile **d'associer les habitants en tant que contributeurs aux démarches de signalement des dépôts sauvages pilotées par l'agglomération (cf. annexe carte collaborative).**

Le rôle de Grand Paris Sud dans la gestion des petits dépôts sauvages serait de :

- Coordonner tout en facilitant ;
- Mobiliser en fédérant ;
- Communiquer en créant des événements et des supports d'informations ;
- Être exemplaire.

#### COORDINATION : Unifier les actions et événements récurrents

Sur la base des démarches existantes, dont une partie a été recensée par le groupe de travail, Grand Paris Sud pourrait :

- Porter à connaissance de l'ensemble des villes et acteurs de Grand Paris Sud les bonnes pratiques (et différents formats possibles) d'événementiels, par exemple via une carte en ligne (cf. préconisation « *mobiliser les acteurs, partager les projets* ») ;
- Organiser un temps fort de sensibilisation des citoyens, via une grosse opération de nettoyage à l'échelle de Grand Paris Sud.

Il s'agirait de s'appuyer sur les pratiques existantes, mais en les concentrant sur une période longue, et en y ajoutant des démarches complémentaires de sensibilisation sur l'ensemble du territoire, dans la même logique que « *Essonne verte Essonne propre* », mais sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Sud, et avec des actions complémentaires des services de l'agglomération (sensibilisation, mise à disposition de matériel, etc.).

L'enjeu serait alors de valoriser ces initiatives, tout en leur donnant plus de visibilité et de force en demandant à l'agglomération de les coordonner selon des modalités à définir.

#### MOBILISATION des acteurs, PARTAGE des projets

L'enjeu pour l'agglomération serait de proposer aux acteurs du territoire, déjà actifs dans le domaine de la sensibilisation, des objectifs communs (décision partagée), tout en laissant libre chacun de choisir sa méthode et son mode d'action.

- Pour toutes ces actions, il sera important de prendre en compte la dangerosité des déchets ;
- La mobilisation de nouveaux acteurs pourrait être fédérée sur un site internet qui répertorie toutes les actions menées et à venir.

« Dans la perspective d'un grand événementiel de sensibilisation à l'échelle de l'agglomération, Grand Paris Sud pourrait unifier les actions de communication des acteurs, aider ceux qui auraient besoin de relayer leurs actions et donner une dimension collective et fédératrice en proposant un slogan commun. »

# LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

## PAS QU'UNE QUESTION D'IMAGE

Délit passible de 3000 € d'amende. | évry  
courcouronnes



« Sur les sites impactés par les dépôts sauvages et après nettoyage de ceux-ci, il est nécessaire d'afficher un message clair : **PAS DE DECHETS SUR GPS !** »

### COMMUNICATION

**ADJOINDRE AU MESSAGE** (sur site) :

- Le plan de la déchetterie la plus proche ;
- Le montant de l'amende encourue ;
- Opter, sur les sites qui demandent des interventions régulières d'enlèvement de dépôts sauvages, pour la pose d'un système de photo-surveillance ou vidéo-surveillance.

**UNE COMMUNICATION MULTICANAL** à diffuser sur les supports (papier/numérique) auprès des communes de l'agglomération et dans les réseaux d'acteurs :

- Clubs sportifs (au quotidien et lors d'événements), toutes les associations.
- Réseaux d'entreprises, notamment les grandes enseignes de la restauration rapide et de grande distribution ;
- Conseils citoyens et de quartier, conseils municipaux et conseils municipaux d'enfants et de jeunes ;
- Milieu scolaire ...

### GRAND PARIS SUD, COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

Dans une logique d'exemplarité, Grand Paris Sud pourrait introduire, dans certains de ses événements phares (par exemple le marathon, ou la Sénartaise) des « *challenges positifs* » autour des déchets, de type :

- « *Plogging* » : comment allier sport et ramassage des déchets : lors des activités de loisirs, en partenariat avec les associations sportives, voire lors d'événementiels organisés par Grand Paris Sud (marathon...) ;
- « *Trashtag challenge* » : défi web de nettoyage de site : utiliser les réseaux sociaux, les sites internet, pour sensibiliser, mobiliser et valoriser ;
- Globalisation de nettoyage de sites à grande échelle ;
- Opérations « *Récup'art* » ...



# LES GROS DÉPÔTS SAUVAGES

« Pour les gros dépôts sauvages (gravats et chantiers, dépôts urbains massifs...), surveillance et sanction sont deux leviers prioritaires à actionner dans l'objectif d'en réduire le nombre, voire d'éradiquer le problème. »

## 1/ Diagnostic : un fléau nuisible et dangereux

Les 600 «gros» dépôts sauvages (1) recensés sur l'ensemble de l'Agglomération de Grand Paris Sud constituent un véritable fléau qu'il est urgent de solutionner. Gravats, végétaux, appareils ménagers usagés, meubles... Ces dépôts jonchent aussi bien les abords des forêts que les rives de la Seine ou les entrées de ville et constituent une véritable-pollution visuelle, sans omettre les réels impacts sanitaires et environnementaux qu'ils peuvent produire. Sujet aujourd'hui majeur, tant pour les communes que pour l'agglomération, il est essentiel que l'ensemble des acteurs, citoyens, élus, entreprises, communauté éducative... se mobilise autour de cette question.

(1) Sur la base d'une cartographie initiée par le CODEV



## 2/ Les préconisations

### COMMUNIQUER sur le coût des incivilités

Le coût de gestion (enlèvement et traitement) de ces dépôts impacte directement les citoyens par le biais de leurs impôts. Il paraît primordial de communiquer en leur direction pour les sensibiliser sur le coût réel induit par de tels actes d'incivilité.

Est également apparue la nécessité, s'agissant des professionnels, de faire en sorte que les amendes soient très nettement supérieures à un passage en déchetterie. Car aujourd'hui, le moins que l'on puisse dire, c'est que ces amendes ne sont pas toujours dissuasives.

### Pour Grand Paris Sud : un rôle stratégique de COORDINATION des acteurs

Pour résorber le volume de ces dépôts, il apparaît nécessaire de mettre en place une coordination de l'ensemble des acteurs engagés dans cette problématique : services municipaux et d'agglomération, lanceurs d'alerte via les applications dédiées, associations environnementales, ONF, chambre des métiers, police, gendarmerie et justice.

### Faciliter la mise en œuvre des sanctions en instaurant des PROTOCOLES DE COOPÉRATION entre acteurs

Des protocoles de coopération entre les services de police, de gendarmerie, de justice et l'agglomération, destinés à fiabiliser les procédures judiciaires doivent être instaurés afin d'aboutir à l'assurance d'une sanction pour le pollueur identifié.

## POUR LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES EN FORÊT : LA PHOTO-DÉTECTION, ÇA MARCHE !

L'agence de l'Office National des Forêts (ONF) de Fontainebleau a expérimenté la mise en place d'appareils de photo-détection qui permettent de prendre en flagrant délit des auteurs de dépôts sauvages en forêt de Milly. Les résultats en sont très concluants. Des membres du groupe de travail, accompagnés d'agents de Grand Paris Sud, ont rencontré le pilote de la démarche, Tanguy Nivault.

Au cours des discussions, plusieurs pistes de réflexion et de préconisations sont apparues :

- L'effectivité de la prise en compte et du suivi de la plainte par les tribunaux, sachant que la réflexion est très avancée (Essonne) sur le processus de sanction (négociation avec les procureurs, pour jouer sur les parties « floues » de la réglementation afin de faciliter et accélérer le processus) ;
- La possibilité d'expérimenter, en partenariat étroit avec l'ONF, le dispositif sur le territoire de Grand Paris Sud ;
- L'idée de la création d'une « brigade verte » à l'échelle de Grand Paris Sud.



### PROMOUVOIR une sensibilisation ciblée auprès de certains secteurs-clés

Avant toute action de répression, un travail de sensibilisation à des fins préventives mérite d'être opéré auprès de certains secteurs identifiés comme potentiellement générateurs de déchets abandonnés : les artisans du bâtiment, les magasins de bricolage, doivent informer leurs adhérents ou leur clientèle des dommages causés par les rebuts de chantiers. La mise en place d'une traçabilité de suivi des déchets doit être obligatoire.

Les artisans représentent des partenaires à privilégier. En effet, ils sont souvent perçus comme les principaux auteurs de gros dépôts et souffrent donc, sur ce plan, d'une image négative. Mais dans les faits, ce sont plutôt des acteurs non déclarés qui seraient concernés.

Dans cette perspective, les fédérations du bâtiment et réseaux d'entreprises (chambre des métiers notamment) peuvent être des alliés dans la lutte contre les dépôts. Elles ont en effet intérêt à faire savoir qu'elles sont parties prenantes dans la lutte contre les dépôts ; et qu'elles sont respectueuses des règles (bordereau de suivi des déchets) et de l'environnement.

Sur ce plan, la démarche de création d'un label « *artisan écoresponsable* » par le syndicat intercommunal pour la valorisation des ordures ménagères (SIVOM) de la vallée de l'Yerres et des Sénarts est un exemple intéressant. Ce label est destiné à mettre en valeur les sociétés qui jouent le jeu et apportent bien leurs rebuts en déchetterie.

Il a été proposé à 400 entreprises de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne. Cette initiative a été saluée par Fabien Daurat, président de la Fédération française du Bâtiment de l'Essonne, qui appelle à sa généralisation.

### MOBILISER les dispositifs novateurs d'identification des dépôts

Afin d'aboutir à un processus efficace de sanction à l'encontre des auteurs de ce type d'incivilité, des dispositifs novateurs d'identification doivent être utilisés de manière plus systématique. Ainsi la vidéo-surveillance mobile, déjà utilisée dans certaines communes, orientée vers les zones d'apports sauvages est un exemple à encourager. Des techniques de photo-détection, plus souples et moins onéreuses, ont prouvé leur efficacité aux yeux de la justice.

### Créer une BRIGADE VERTE Grand Paris Sud

Enfin, la création d'une brigade verte GPS assurerait la coordination complète du processus. Elle serait constituée d'un service de ramassage dédié spécifiquement aux dépôts sauvages afin d'assurer un ramassage rapide des dépôts signalés.



### CAPTEURS DE PRESENCE :

#### Expérimentation avec la Police nationale

Il ne fait plus aucun doute que la recherche de solutions, d'une stratégie permettant l'éradication du phénomène « *dépôts sauvages* » fait consensus. Lors de discussions formelles ou informelles (principe du réseau) avec les acteurs, notamment avec la direction « *Sécurité* » de Grand Paris Sud et la Police nationale, le CODEV a identifié une démarche du commissariat de Police de Moissy-Cramayel, démarche consistant à tester des capteurs en hyper proximité de sites identifiés comme « *dépôt sauvage récurrent* », dans l'objectif de permettre au commissariat les prises en flagrant délit des auteurs de dépôts.

Sur le plan des actions répressives, le flagrant délit permet les sanctions les plus lourdes et en garantit la bonne application. Parmi les sanctions possibles existe la saisie du véhicule ayant servi à exécuter le dépôt, qui semble, aux membres du groupe, potentiellement plus efficace que les amendes.

Les différents acteurs se sont donc rencontrés pour une présentation/test de l'outil. Au-delà du constat de l'intérêt d'un tel dispositif, deux préconisations co-produites par les acteurs :

- Pour les professionnels, après travaux réalisés chez un particulier, faire la preuve au client du dépôt en déchetterie (traçabilité - ex : bordereau de suivi des déchets) ;
- (Co)financer l'acquisition de capteurs dans le cadre d'une expérimentation en partenariat avec le commissariat.



L'idée de la collecte pénètre « culturellement » l'esprit des citoyens comme celui des entreprises. C'est donc positif, même s'il existe malheureusement encore des freins pratiques qui font renoncer des bonnes volontés.

## 1/ Constat / diagnostic

L'hétérogénéité, le coût et la complexité des conditions d'accès aux structures de collecte de déchets (particuliers et professionnels) expliquent en partie le phénomène de dépôts sauvages. Tendre vers une harmonisation des « règles du jeu », avec une communication efficace, permettrait de résoudre le problème. Ensuite, une fonction proposant plus d'accueil et de conseil (service, plutôt que collecte) dans ces centres de collecte induirait plus de sens civique.

## 2/ Les préconisations

Pour chacun des types de sites, il est également important de connaître les spécificités et éventuelles spécialités (récupération de tel ou tel type de déchet) de chacune d'elle.

Concernant les points d'apport volontaires et les autres solutions, la logique de mise en place ponctuelle de dispositifs de dépôts, sur demande, est à encourager.

Sur la question spécifique des déchetteries, il faut prendre en compte l'enjeu d'une localisation des sites au plus près et étudier la question de la gratuité d'accès (qui existe sur d'autres territoires français).

### Infrastructures de collecte : avoir une VISION GLOBALE

Il est nécessaire de répertorier tous les sites de collecte sur GPS (application ?) et de clarifier à quel centre on a le « droit » d'accéder :

- Déchetteries ;
- Recycleries ;
- Points d'apport volontaire ;
- Autre (ex : déchetterie mobile, comme à Lisses).

### HARMONISATION des formes et supports de communication des « fonctions » entre acteurs, et clarification des rôles de chacun

- GPS : vecteur de la mise en place en général ;
- Communes : tendre vers une signalétique intercommunale ; activer les services compétents ;
- Syndicats intercommunaux ;
- Entreprises : enjeu de l'harmonisation des pratiques et des relations inter-entreprises, avec l'établissement de chartes ou cahiers des charges sur la gestion des déchets ;
- Etablissements publics (administrations, scolaire, etc ...) : personne morale dans le cadre scolaire ;
- Citoyens (internet, bulletins municipaux, associations) : communication sur la répression dans l'inter-associatif (pédestre, cycliste...) ; logiciels actifs sur les smartphone.





### HARMONISER les processus des structures

- Harmoniser les tarifs : que les lieux de dépôt autorisés soient gratuits ;
- Aménager les horaires d'ouverture en fonction des disponibilités des usagers. Information permanente sur les différents lieux et supports d'informations en général ;
- Conditions d'accès identiques dans tous les centres. Cela implique l'harmonisation des techniques de traitement et de collecte ;
- Possibilité d'accès à l'ensemble des points de collecte du territoire. Implique de cartographier les sites de collecte sur GPS.

### HARMONISER les règles du jeu

- Validation du dépôt pour les professionnels par une attestation à présenter au client ou à toute autre autorité ou définir un document en amont des travaux qui constitue une directive quant à la déchetterie à utiliser (lien au permis de construire, déclaration de travaux... qui mentionne la déchetterie à utiliser) ;
- Mode d'emploi et cartographie de tous les sites de collecte du territoire, voire une charte d'utilisation pour tous les administrés ;
- Harmonisation des pratiques de collecte sur tout le territoire ;
- Pas de limitation du nombre de passage en déchetterie pour les habitants, ni de volume par passage ;

### INCITER les professionnels aux bonnes pratiques

- Professionnels : validation de la mise en déchetterie par un justificatif ;
- Répartition homogène des sites de collecte sur le territoire ;
- Favoriser et valoriser les bonnes pratiques : Voir par exemple l'application mise à disposition des entreprises par la Fédération française du bâtiment (FFB). Celle-ci fournit des informations sur les sites agréés par type de déchet et filière de recyclage ou valorisation. Elle compte 70 000 utilisateurs en 2018 et a été identifiée comme outil de référence par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ;
- Actions en milieu scolaire.

### SANCTIONS

Sur le volet des actions répressives visant à sanctionner les auteurs de dépôts, et suite à l'organisation de visites de terrain, deux leviers ont attiré l'attention du CODEV : la photo-détection, pratiquée avec succès depuis plusieurs années par l'agence ONF de Fontainebleau en forêt de Milly-la-Forêt (cf. le compte rendu de visite partagé dans Stample (1)) ; le dispositif d'alerte (via capteurs de déplacements de véhicules) que le commissariat de Moissy-Cramayel souhaite expérimenter ; la vidéo-surveillance de dépôts en milieu urbain expérimentée par les services techniques d'Evry-Courcouronnes.

L'agglomération a par ailleurs tout intérêt à communiquer sur les sanctions possibles ou constatées (montants d'amende par type de dépôt, par exemple, et majoration en cas de récidive), de façon à faire comprendre que le coût des infractions est plus élevé que celui du dépôt normal en déchetterie. Cette communication doit être portée par Grand Paris Sud, mais aussi les centres de traitement.

Nous préconisons le déploiement de moyens dédiés, via des « brigades vertes » de lutte contre les dépôts, pour pérenniser le travail de coordination des acteurs et de recueil d'informations. Certains territoires ont mis en place de telles équipes (Brétigny-sur-Orge, Marne-et-Gondoire), il serait intéressant de recueillir des retours d'expérience.

(1) Stample est un outil numérique de veille collaborative



# LOCALISATION DES DÉCHETS : GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE



Les applications de signalement permettent la participation des acteurs locaux mais nécessitent une coordination institutionnelle pour donner lieu à des actions concrètes.

## 1/ Constat / diagnostic :

### La CARTOGRAPHIE COLLABORATIVE : une co-construction initiée par le CODEV

Le groupe de travail a souhaité accéder à une cartographie à l'échelle de Grand Paris Sud pour estimer l'ampleur du phénomène des dépôts sauvages. Cette thématique croisant les compétences de très nombreux acteurs, les informations la concernant se sont avérées dispersées et diversement formalisées.

Le groupe ayant pu vérifier, en testant localement, que de nombreux acteurs disposaient - ou étaient en capacité de disposer - d'informations précises sur le sujet, il lui est apparu souhaitable que celles-ci soient collectées et capitalisées en vue de l'élaboration d'une carte collaborative. Celle-ci s'appuierait, pour le signalement des dépôts, sur un recueil des connaissances des équipes terrain (rippeurs, espaces verts, voirie, police municipale, etc.) et, pour l'intégration des données dans un système d'information géographique (SIG), sur le travail de la Direction prospective et observation territoriale de Grand Paris Sud.

La Direction de la valorisation et de l'élimination des déchets de GPS, actrice de ce processus coopératif, s'est saisie de cette question et a engagé une démarche transversale qui a permis : de localiser plus de 600 points de dépôts, rendant possible une première analyse des volumes et des coûts induits ; de construire une typologie partagée de ces dépôts. L'idée du CODEV était de créer une dynamique de co-construction entre acteurs, alimentant des actions concrètes de lutte contre les dépôts.

### Des outils de SIGNALEMENT pléthoriques ?



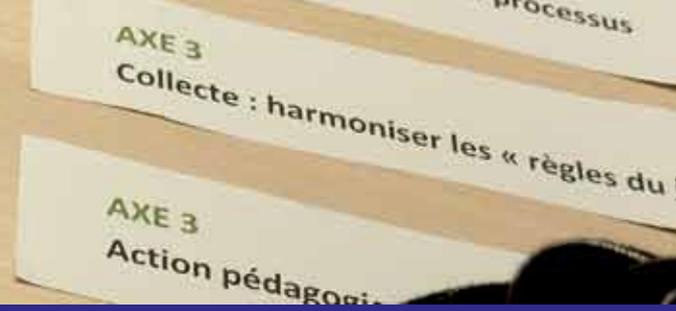
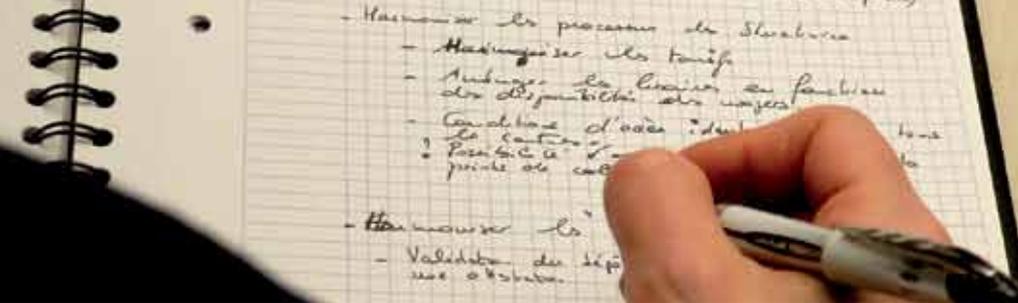
Dans son travail de veille, le groupe avait repéré l'existence de nombreuses applications de signalement, qui permettent à tout citoyen de contribuer à l'identification de dépôts ; et aux autorités compétentes de traiter le problème. Elles ont été perçues comme un moyen potentiel de rendre les citoyens acteurs de l'action publique.

Il en existe plusieurs types :



- Applications développées par des institutions du territoire, telle « Veille nature 91 » du conseil départemental de l'Essonne (NDLR : uniquement pour les espaces naturels sensibles qu'il gère) ;
- Applications nationales développées par des associations environnementales telle « Suricate », proposée par les fédérations de sport de nature, « sentinelles de la nature », proposée par France Nature Environnement ;
- Applications nationales ou internationales développées par des entreprises privées.





## 2/ Les préconisations

### PÉRENNISER la cartographie collaborative

Tout citoyen doit être en mesure de détecter les dépôts via différents moyens de communication/signalement mis à leur disposition.

Ainsi complétée par des sources professionnelles et « citoyennes », il appartient à Grand Paris Sud de croiser les bases de données « dépôts / propriétaires de parcelles / voirie / équipements » pour faciliter l'action à entreprendre pour régler le problème.

### LE NUMÉRIQUE en fonction support

Concernant la remontée d'information : en complément des questionnaires en ligne initiés et pilotés par la direction des déchets, les membres du CODEV préconisent de recourir à des applications numériques de signalement, utilisables via des smartphones. Le groupe de travail en a recensé plusieurs. Certains membres sont en train de les tester, en pointant les fonctionnalités et caractéristiques jugées incontournables et efficaces.

#### 4 CRITÈRES DE PERTINENCE ONT ÉTÉ RETENUS

- 1/ Une application en langue française ;
- 2/ Pouvoir géolocaliser un dépôt sauvage très rapidement (voir point 3 également), prendre éventuellement une ou plusieurs photos et cela que l'on soit connecté ou pas à Internet (en forêt on n'a pas toujours internet) ;
- 3/ Pouvoir compléter son constat (description) une fois rentré à la maison et enfin le transmettre au service ;
- 4/ Une application disponible aussi bien sur Android que sur iOS.

Pour l'instant, le seul à répondre à ces 4 critères est  
« *Sentinelles de la Nature* ».



Parallèlement, le groupe a identifié des catégories d'acteurs que l'agglomération pourrait mobiliser pour enrichir les sources d'information susceptibles d'alimenter la carte : associations sportives, réseaux d'entreprises (artisans et fédération du bâtiment, avec des enjeux d'image : les entreprises du BTP et les artisans sont constamment soupçonnés d'être des auteurs de dépôts ; Lions Clubs, qui organisent des opérations de nettoyage des routes en Essonne et Seine-et-Marne) ; etc.

L'agglomération pourrait à la fois fournir les outils techniques (par conventionnement avec les acteurs précités, ou développer son propre outil) ; Mobiliser les réseaux d'acteurs locaux pour les inciter à contribuer à la remontée d'information.



# LOCALISATION DES DÉCHETS : GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE - SUITE ...



## PROPOSER et/ou MUTUALISER une application de signalement

- Que la mise en œuvre des différentes applications de signalement soit largement diffusée sur les différents supports (smartphone, publications municipales...);
- Remonter l'information via des applications, c'est très bien mais, garantir le traitement effectif derrière. L'agglomération et les villes doivent y veiller (exigence);
- Applications, plateformes... A partir de critères pour une application ou plateforme efficace. Voire en open-data, ou en partenariat avec une de ces plateformes, comme elle l'a fait avec ParkingMap ?
- Mutualisation des processus et outils, coordination, coopération entre les acteurs... La mutualisation des processus et celle des outils est indispensable pour garantir une bonne coopération/coordination entre les acteurs;
- Co-construire, animer des groupes de travail dans les communes... La co-construction avec les différents groupes de travail dans les communes peut permettre de mettre en application un modèle de prise de décisions et de support qui peut être ensuite décliné sur l'ensemble des 23 communes de GPS.

## LIEUSAINT : UNE ACTION POUR EXPERIMENTER « GRANDEUR NATURE » !

A l'initiative de Valérie Lengard, maire-adjointe en charge de l'enseignement de la ville, conseillère communautaire de Grand Paris Sud (GPS) en charge de la Démocratie participative, et suite aux premières expérimentations proposées par le CODEV sur la thématique « *dépôts sauvages* », Lieusaint - ville imprégnée d'une culture de la participation - proposait au CODEV d'animer un premier atelier citoyen « *idéation* » avec les habitants et acteurs de la ville, ainsi que la réalisation test d'une cartographie « *dépôt sauvage* » communale. C'était en novembre 2018, en ouverture de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

**LES ENJEUX :** Permettre aux citoyens, dans une démarche participative, de s'approprier le sujet, de faire émerger des idées, dans la perspective plus globale de contribuer à l'amélioration de l'action publique.

**LES OBJECTIFS :** « *Débroussailler* » la thématique, proposer une méthodologie pour produire de l'intelligence collective, répondre à la volonté de la ville de poursuivre les ateliers dans une démarche participative ;

**LE FORMAT :** Atelier participatif, animations connexes de co-production d'une cartographie communale des dépôts sauvages, « *mur d'idées* », exposition photo de sensibilisation...

**PERSPECTIVES A COURT TERME :** Tester, à l'échelle d'une commune, la capacité des acteurs à se mobiliser ; organiser une campagne de réduction de production de déchets ; rédiger une charte citoyenne municipale.

Exemple (et méthodologie) qui pourrait être repris par l'agglomération pour déboucher sur la rédaction d'une charte territoriale au niveau de Grand Paris Sud.





# REMERCIEMENTS

L'avis « *Dépôts sauvages* » produit par le groupe de travail du CODEV est le fruit d'une réflexion menée avec de nombreux acteurs. Ce travail en réseau a permis de mobiliser l'intelligence collective du territoire à chaque étape des activités du groupe thématique du CODEV. Le conseil de développement remercie chaleureusement ces partenaires pour leur appui. Ils ont permis de concrétiser l'objectif de co-construction recherché par le conseil.



Agence Locale de l'Énergie et du Climat Sud Parisienne ;  
Agence Régionale Énergie Climat Île-de-France ;  
Ammareal ;  
Big Bennes ;  
Commissariat de Police nationale de Moissy-Cramayel ;  
Conseil départemental de l'Essonne - Direction de l'environnement ;  
Conseil des jeunes de Cesson ;  
Conseil municipal des enfants de Nandy ;  
Cycleva ;  
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France ;  
Eco2PR ;  
La Fabrique à neuf ;  
Fédération Française de Randonnée.

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD**

apprenties auprès du conseil de développement ;  
commission Déchets ;  
Direction des ressources et relations humaines - Coaching interne et facilitation ;  
Direction de la communication et du marketing - Démocratie numérique ;  
Direction développement économique, de l'emploi et de la formation, de la recherche et de l'innovation ;

Direction de la documentation et des archives ;  
Direction de la prospective et de l'observation territoriale - service SIG ;  
Direction de la proximité - pôle sécurité et prévention de la délinquance ;  
Direction unité territoriale Centre-Essonne ;  
Direction unité territoriale de Seine-Essonne-Sénart ;  
Direction unité territoriale de Sénart ;  
Direction de la valorisation et de l'élimination des déchets ;  
Filière éco-activités ;  
Mission Innovation managériale ;  
Présidence et Direction générale ;

IPSIS ;  
Office National de la Forêt, agence de Fontainebleau ;  
Oui je me lance ;  
Recycling Carbon ;  
SMITOM-Lombric ;  
SIREDOM - Conseil de développement de l'économie circulaire ;  
SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts ;

## **VILLES**

Cesson ; Combs-la-Ville ; le Coudray-Montceaux ; Evry-Courcouronnes ; Grigny ; Ville de Lieusaint ; le Mée-sur-Seine ; Nandy ; Tigery ;



*Le Conseil de développement, appelé également « Codev », est l'instance de démocratie participative de l'agglomération Grand Paris Sud qui permet de :*

- SE FAIRE ENTENDRE
- COMPRENDRE
- DIALOGUER
- PROPOSER
- CO-CONSTRUIRE



SUR LES ENJEUX DE L'AGGLOMÉRATION ET SON AVENIR.

## Le CODEV, c'est quoi ?

Créé le 24 mai 2016, le conseil de développement (CODEV) est composé d'usagers habitant, travaillant ou étudiant sur le territoire de Grand Paris Sud. Il est actuellement composé de 75 membres (janvier 2019). Le CODEV donne des avis, construits de manière collective, à la demande des élus ou sur des sujets de son propre choix. Le CODEV s'articule, pour chaque groupe, autour de sessions de co-construction, de visites, de rencontres, de formations ...

### Plus d'informations, nous rejoindre :

conseil de développement de Grand Paris Sud  
9, allée de la Citoyenneté - 77127 Lieusaint  
contact : [codev@grandparissud.fr](mailto:codev@grandparissud.fr) - Tél. 01 64 13 17 00

[codev.grandparissud.fr](http://codev.grandparissud.fr)



9, allée de la Citoyenneté - 77127 Lieusaint  
[codev@grandparissud.fr](mailto:codev@grandparissud.fr)  
[www.codev.grandparissud.fr](http://www.codev.grandparissud.fr)